Julien Dray, chroniqueur montres dans «Lui»

08/05/2014 à 17h17

L'homme politique a décidé de partager sa passion dans les colonnes du journal dirigé par Frédéric Beigbeder…

Le conseiller régional PS Julien Dray a accepté d'écrire une chronique sur les montres pour le magazine Lui, selon L'Express. Tout a commencé par une interview que l'homme politique a donnée dans le numéro de mai du magazine relancé par Jean-Yves Le Fur.

Dans cette interview, **Julien Dray rappelle qu'il est «peut-être meilleur» pour parler d'horlogerie que «certains de vos experts»**, journalistes spécialisés. Le magazine le prend au mot et propose une chronique sur le sujet au conseiller régional PS. Le politicien a accepté.

> *Julien Dray avait été mis en cause dans une enquête préliminaire pour l'achat d'une montre d'une valeur de 250.000 francs (38 000 euros), dont 150.000 francs payés en liquide en 1999. L'affaire avait finalement été classée sans suite… La passion horlogère de Julien Dray n'en a vraisemblablement pas souffert.*

20 minutes

Investigations sur le train de vie de Julien Dray

Fin 1999, Julien Dray est mis en cause dans une enquête préliminaire pour l'achat d'une montre d'une valeur de 250 000 francs (38 000 euros), dont 150 000 francs payés en liquide. L**'affaire est finalement classée sans suite**.

Déjà, à l'époque de SOS Racisme, au milieu des années 1980, les militants avaient noté ce penchant dispendieux. **«A SOS, nous avons découvert, non sans surprise, sa passion pour les lunettes, les montres, les stylos, les cartables et les**

scooters. C’est un véritable maniaque», écrit Serge Malik, l’un des fondateurs du mouvement, dans son «Histoire secrète de SOS-Racisme»

Julien Dray a fait l’objet d’une enquête préliminaire ouverte le 10 décembre 2008 par le parquet de Paris pour abus de confiance à la suite d’un signalement de TRACFIN, la cellule anti-blanchiment du ministère des Finances, portant sur des mouvements de fonds suspects à partir de comptes de l’association « Les Parrains de SOS Racisme » et de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (Fidl) depuis janvier 2006. Les enquêteurs soupçonnaient Julien Dray d’avoir bénéficié d’une partie de ces sommes, évaluées au total à 351 027 €.

Selon le magazine Paris Match du 21 janvier 200970, les achats des montres se feraient avec carte American Express Centurion, un modèle spécial VIP fabriqué en titane dont il n’existe qu’une centaine de porteurs en France. Le magazine révèle que Julien Dray a également un faible pour les cartables et les stylos de marques. Il peut dépenser 2 000 ou 3 000 euros notamment hez Mora, près du Sénat, la Mecque parisienne du stylo de collection.

Selon le journal Le Monde du 16 décembre 2009, Julien Dray a fait l’objet d’un rappel à la loi (voie alternative aux poursuites) portant sur une somme de sept mille euros, sans références avec les sommes publiées par certains journaux sur sa collection de montres de luxe. **Par arrangement, Julien Dray n’a pas été renvoyé devant le tribunal correctionnel**. Le procureur de Paris a estimé que les investigations n’avaient pas mis « en évidence un train de vie personnel dispendieux de la part de Julien Dray » tout en reconnaîssant cependant un abus de confiance après l’achat, pour 7 000 euros, de l’une de ses montres de valeur que Dray collectionne, avec un chèque de l’association «10e circonscription» de l’Essonne.

Cette « affaire » a nui à la carrière de Julien Dray, lui occasionnant une courte traversée du désert, notamment matérialisée par le refus du parti socialiste de l’investir pour les élections régionales de 2010, et par les distances

alors prises à son égard par SOS Racisme, association qu’il a cofondée. **Toutefois, sitôt le rappel à la loi prononcé, Julien Dray est finalement investi par le PS aux régionales, comme tête de liste en Essonne**.
Wikipedia